

L'an deux mille vingt et un et le premier juillet à dix huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Conseil communautaire :	32	Date de convocation	25 Juin 2021
Membres en exercice :	32	Date d'affichage	25 Juin 2021
Membres présents :	24	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres absents (y compris les procurations) :	8		
Nombre de procurations :	4		
Membres qui ont pris part aux votes : (y compris les procurations)	28		

Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent
BONNET Georges	X	FABREGES Marie France	X	LEFEBVRE Jean Pierre	X	PALLOT Thierry	X
BOUET Lynda	X	FARGIER Gérard	X	LEYNAUD Aurélie	Excusée	PEREZ CANO Marcel	X
BOULONI Christian	X	FIALON Dominique	X	LHOPIEAU Eric	Excusé	REYMOND Jean Pierre	X
BRUN Marc	X	GEIGUER Jacques	X	MARTIN Nicolas	Procuration à M. HOUETZ	RIEU Dominique	Procuration à D. FIALON
CHAPUIS Pierre	X	GINEVRA Stéphane	X	MEJEAN Florian	X	ROBERT Karine	Procuration à C. D'IMPERIO
CONDOR Alain	X	HOUETZ Marion	X	MOULIN Jackie	X	TERME Annie	X
DALVERNY Jérôme	X	LABROT Valérie	X	NAHAS Sophie	Excusée	TESTON Daniel	Procuration à P. CHAPUIS
D'IMPERIO Cédric	X	LAURENT Guy	X	ORIVES Eric	Excusé	VEYRENC Yves	X

Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTONI, Emmanuelle AILLOUD

1. Convention d'initialisation du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) du territoire « Centre-Sud Ardèche » :

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide le principe de la signature d'un CRTE avec l'Etat et la démarche associée du contrat d'objectifs territorial (COT) avec l'ADEME, et autorise le Président à signer avec l'Etat ainsi qu'avec les Présidents des communautés de communes du Bassin d'Aubenas, de Berg Coiron, de la Montagne d'Ardèche et du Val de Ligne, la convention d'initialisation du CRTE Centre Sud-Ardèche.

2. Service Public de la Performance énergétique de l'Habitat (SPPEH) et adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ardèche :

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'engagement de la collectivité pour une durée de 3 ans dans le programme « SARE », à compter du 1^{er} janvier 2021, et désigne Marion HOUETZ en qualité de représentant titulaire et Lynda BOUET en qualité de représentant suppléant au sein des instances de la vie associative de l'ALEC 07.

3. Agriculture : Convention C2T2A et conventions annexes (chambre d'agriculture, Agribio et Centre de développement agroalimentaire « Ardèche le goût ») :

Le conseil communautaire, à l'unanimité, confirme l'accord du conseil communautaire sur ce programme d'actions.

4. Avenant marché travaux vestiaires Lalevade d'Ardèche (lots 1, 2 et 3) :

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les avenants proposés.

5. Voirie 2020-2025 : attribution marché voirie accord cadre multi-attributaire à marchés subséquents (2 ans) :

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de retenir les 3 offres les « mieux disantes » par rapport aux critères d'attribution : EUROVIA, SATP et COLAS.

6. Décision modificative N° 1 Budget annexe Energie photovoltaïque :

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la DM N° 1 du Budget annexe Energie photovoltaïque 2021.

7. Contrat d'assurance des risques statutaires : délégation au CDG pour négocier un contrat groupe :

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de déléguer la passation d'un contrat d'assurance groupe couvrant nos obligations statutaires au CDG 07.

8. Désignation des représentants à la commission mixte paritaire énergie du syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche (SDE 07) :

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Thierry PALLOT en qualité de représentant titulaire et Pierre CHAPUIS en qualité de représentant suppléant auprès du SDE 07.

9. Désignation représentant GAL Ardèche3 au Comité de Programmation du LEADER :

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Pierre CHAPUIS en qualité de suppléant.

10. Opération foncière en lien avec le projet de zone artisanale carrières de Thueyts :

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide le principe d'une participation à hauteur de 50 % de la communauté de communes au profit de la commune de Thueyts pour acquérir la parcelle concernée.

11. Divers :

Rencontre avec le Préfet de l'Ardèche à l'entreprise « le Pestrin ».

Déchets stations d'épuration des communes

PLUi

Séance levée à 20 heures.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO.

Secrétaire de séance
Pierre CHAPUIS.

